



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

70 N° 2 1948

L'encyclique « Mediator Dei » sur la liturgie

André THIRY (s.j.)

p. 113 - 136

<https://www.nrt.be/fr/articles/l-encyclique-mediator-dei-sur-la-liturgie-2777>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'ENCYCLIQUE « MEDIATOR DEI » SUR LA LITURGIE

L'encyclique « Mediator Dei » du 20 novembre 1947 apparaît dès à présent comme un des documents majeurs du pontificat de Pie XII. Elle constitue l'œuvre la plus importante que nous ait donnée sur la liturgie le Magistère suprême (1). Si elle reprend et confirme les actes de Pie X et de Pie XI en la matière, elle les dépasse par l'ampleur de ses visées et par ses développements.

Le lien qui unit ce nouveau document à l'encyclique « Corporis Mystici » du 29 juin 1943 saute aux yeux. Non seulement l'enseignement de cette dernière est plusieurs fois rappelé, mais *l'Ossevatore Romano* a pu écrire que « Mediator Dei » constituait le second chapitre d'un livre dont « Mystici Corporis » formait les premières pages. Des vérités mises au jour dans la première lettre, la seconde tire nombre d'applications au plan spirituel et religieux. Il serait faux pour autant de la croire dépourvue d'importance doctrinale. Nous verrons au contraire qu'elle recèle un fonds théologique très important.

Dès l'encyclique « Summi Pontificatus », Pie XII dénonçait les ravages de l'agnosticisme et marquait fortement que le grand remède aux maux actuels était d'ordre religieux et moral. Il insistait sur l'œuvre de l'Église et son aptitude à répondre aux besoins du monde. En pleine guerre mondiale, l'idée du Corps mystique lui avait paru spécialement apte pour réaliser le but qu'il s'était proposé dans sa première encyclique. Aujourd'hui, avec la parution de « Mediator Dei », la continuité et la persévérance de ses efforts s'affirment dans une lumière plus vive.

D'ailleurs, « Mediator Dei » se rattache également à d'autres initiatives d'ordre liturgique du règne de Pie XII. Nous voulons parler d'abord de la nouvelle traduction officielle du Psautier. En ouvrant

(1) Dom B. Capelle, O.S.B., dans *Le Saint-Siège et le mouvement liturgique*, Abbaye du Mont-César, Louvain, 1937, rassemble les principales expressions de la pensée de Pie XI sur la liturgie.

aux prêtres un accès plus direct à l'authentique Parole de Dieu, le pape entendait donner une profondeur nouvelle à leur vie liturgique (2).

En outre, parmi de nombreuses exhortations à une vie eucharistique plus intense (3), une instruction de la S. Congrég. du Concile, en date du 14 juillet 1941, avait rappelé le devoir des pasteurs d'exhorter les fidèles à assister fréquemment et avec dévotion au Saint Sacrifice. Le pape y déplorait le fait que « de nombreux fidèles... n'ont plus pour le sacrifice eucharistique le respect convenable ni le souci empressé de l'appliquer, comme jadis, à leurs besoins et à celui des fidèles défunts. Par contre, bien souvent, ils n'hésitent pas à se tourner vers des pratiques beaucoup moins salutaires » (3bis).

Enfin, il n'est pas jusqu'à l'encyclique « *Divino afflante Spiritu* » sur les études bibliques qui n'entretienne un rapport avec le nouveau document. Nul ne peut douter en effet qu'une vie liturgique sérieuse ne postule une certaine culture biblique.

Ainsi donc, la récente encyclique vient couronner une suite d'efforts qui tendent au même but : *l'union très étroite de tous les chrétiens entre eux avec le Christ pour la gloire du Père.*

*

* *

Avant d'aborder l'analyse de l'encyclique, une rapide esquisse du mouvement liturgique, depuis ses origines jusqu'à ces derniers temps, est indispensable. L'interprétation fidèle d'un écrit exige, en effet, une connaissance exacte des circonstances dans lesquelles il a été rédigé. Cette connaissance, pour le texte qui nous occupe, est d'autant plus importante que, sans elle, la portée de l'aspect disciplinaire qu'il revêt incontestablement nous échapperait sans doute. D'une manière générale, nous ne sommes guère informés en Belgique, ou nous le sommes de façon beaucoup trop vague, sur les controverses liturgiques qui ont surgi en Allemagne pendant la guerre. Diverses interventions épiscopales les ont marquées et nul doute que la présente encyclique ne s'y réfère plus d'une fois.

Le renouveau liturgique du siècle dernier n'a repris en aucune façon l'héritage des réformes du jansénisme telles que le concile de Pistoie les avait arrêtées, non plus que celles de l'*Aufklärung*. En dépit de rares coïncidences matérielles, l'esprit qui l'anime est affecté d'un signe contraire.

(2) Voir le *Motu proprio* qui accompagne l'édition officielle du « *Liber Psalmorum cum canticis Breviarii Romani* », Romae, e Pontificio Instituto Biblico, 1945.

(3) *S.S. Pie XII et la guerre*, Cahier de la Nouvelle Revue Théologique, n° 1, 1946, p. 107.

(3bis) *A.A.S.*, XXXIII, 1941, p. 389.

L'histoire complète de ses étapes n'est pas encore écrite. Ses premières démarches, toutefois, viennent d'être exactement rappelées dans un livre récent auquel nous emprunterons plus d'un trait (4).

Son auteur marque dès le début la part prise au mouvement liturgique par l'ordre bénédictin : « Nous avons été surpris de voir à quel point le rôle capital, à certains moments presque exclusif, de ce mouvement, revenait à l'ordre de saint Benoît, disons mieux, à la restauration bénédictine issue de Dom Guéranger. A considérer les choses plus attentivement, nous avons constaté que l'ordre bénédictin ainsi renouvelé, loin d'être le créateur du mouvement liturgique, n'en a été qu'un des principaux éléments : c'est, pourrait-on dire, le mouvement liturgique encore en germe qui a suscité cette restauration et qui l'a utilisée comme son plus docile instrument » (5).

L'abbaye de Solesmes, telle que nous la connaissons, est l'œuvre de Dom Guéranger. Les fondateurs de Beuron, Dom Maur et Dom Placide Wolter, y séjournèrent et en adoptèrent l'esprit. Beuron, à son tour, exerça une grande influence en Autriche et en Bohême. Ainsi, au cours des pérégrinations auxquelles la condamna le *Kulturkampf*, la communauté de Beuron fut amenée à restaurer l'abbaye d'Emmaüs à Prague, laquelle à son tour rendit vie à l'ancienne abbaye de Seckau en Styrie. Entretemps, en 1872, un groupe de moines beuroniens était venu s'établir en territoire belge et avait fondé l'abbaye de Maredsous. Dom van Caloen y sera, peut-on dire, le grand initiateur du mouvement liturgique en Belgique.

Ces considérations à vue de pays, montrent assez l'importance de l'œuvre de Dom Guéranger. Ce n'est pas seulement en France que ses « Institutions liturgiques », que son « Année liturgique » exerceront leur influence. On peut dire, sans exagération, qu'elles ont marqué de manière décisive tout le mouvement. Il faut le reconnaître d'autant plus volontiers qu'aujourd'hui la tendance va plutôt à relever les lacunes de ses travaux (6). Il sut promouvoir autour de lui les recherches les plus scientifiques. Son disciple, le cardinal Pitra, est connu par ses publications. A sa suite, l'alliance entre la liturgie et l'érudition critique se resserrera toujours plus. Il suffira de citer les noms de Dom Bäumer, Dom Morin, Dom Cabrol, Dom Pothier, Dom Leclercq, Dom Mocquereau, pour ne parler que des défunts.

La conception de l'Église à laquelle était parvenu Dom Guéranger n'était pas sans affinité avec celle que défendaient en Allemagne plusieurs théologiens parmi lesquels les maîtres de Tubingue tiennent la première place. Dom Rousseau remarque justement que, sans

(4) O. Rousseau, O.S.B., *Histoire du mouvement liturgique*, éditions du Cerf, collection « Lex Orandi », Paris, 1945.

(5) O. Rousseau, O.S.B., *op. cit.*, p. XIII.

(6) O. Rousseau, O.S.B., *op. cit.*, p. 46 ; Leclercq, *D.A.C.L.*, IV, col. 1719 ss.

avoir créé un mouvement liturgique au sens précis du terme, les Hirscher, les Drey, les Moehler l'ont préparé de longue date et lui ont fourni à l'avance ses plus précieuses justifications théologiques. Dans certains de leurs apports cependant, la bale voisine avec le grain. Ainsi chez Hirscher. « Il sentait qu'on pourrait par la liturgie aider le peuple à redevenir chrétien, pourvu qu'on lui rende le moyen de participer vraiment à la messe à laquelle il ne faisait plus qu'assister » (7). De ce principe il tirait quelques conclusions excellentes et d'autres moins heureuses. Il aurait voulu restaurer la communion sous les deux espèces, supprimer les messes privées et les messes où les fidèles ne communient pas. Il songeait au remplacement de la confession auriculaire par la confession liturgique, à la suppression du célibat des prêtres, à la messe en langue allemande.

La plupart des erreurs ou des exagérations de Hirscher ont été reprises par des disciples dont l'encyclique dénonce les écarts. Heureusement, l'école de Tubingue avec Drey et surtout Moehler, s'appuyant sur une science plus solide, a progressé dans une voie plus sûre.

Moehler n'a pas produit d'œuvre purement liturgique. Mais il était trop soucieux de la vie de l'Église pour se dissimuler les graves problèmes qu'elle pose. Ce texte sur la langue liturgique le dit assez : « Chaque peuple se sert, dans toutes les circonstances de la vie, de la langue que Dieu lui a donnée. Pourquoi pas chez nous, justement là où pourrait se faire le plus bel emploi de ce don divin : dans la communication des sentiments religieux au cours de l'acte le plus solennel de tout notre culte ? Me faut-il donc ne pas présenter à Dieu une prière d'action de grâces dans la langue qu'il m'a donnée. Et si la langue de la liturgie doit être elle-même modifiée avec un perfectionnement essentiel de la langue nationale, n'est-ce point dans la nature des choses ? Voulons-nous donc accuser Dieu de n'avoir pas donné aussitôt à chaque peuple sa langue parfaite ? La langue est toujours l'image la plus parfaite de l'état culturel d'un peuple ; aussi, sa langue, quelle qu'elle soit, est toujours la meilleure pour lui » (8).

Nous avons dit que Maredsous est une fondation de Beuron. Dom van Caloen y édita en 1882 un *Missel des fidèles*, le premier depuis l'inauguration du mouvement liturgique. En 1883, au congrès eucharistique à Liège, il entamait une grande campagne en faveur de la communion pendant la messe. Sous son impulsion également, le *Messenger des fidèles*, édité par l'abbaye, devenait la première revue liturgique de Belgique. Elle serait bientôt, sous l'action de Dom Morin, la *Revue bénédictine*.

Plus tard, l'abbaye du Mont-César à Louvain joindra ses efforts

(7) O. Rousseau, O.S.B., *op. cit.*, p. 73.

(8) Hochland, 35^e année, n^o 7, p. 25.

à ceux de Maredsous. Les noms de Dom Lambert Beauduin et de Dom Bernard Capelle doivent être cités. En Belgique, il faut signaler en outre la part importante prise par les Prémontrés au succès de la cause liturgique. Mais nous ne pouvons citer tous ceux que nous voudrions.

Dans les autres pays, avant la guerre de 1914, surtout en Italie et en Espagne, d'une manière générale, on peut dire que l'influence du mouvement liturgique fut beaucoup moindre. Et, s'il est permis de le dire en passant, non sans tristesse, aujourd'hui même, à Rome, en dehors des offices grandioses de Saint-Pierre, plusieurs églises ne semblent pas donner le spectacle d'une liturgie telle que le Saint-Père et les canons la demandent.

Il nous reste maintenant à tracer les grandes lignes de l'histoire du mouvement liturgique allemand, tel qu'il s'est développé depuis la première guerre mondiale en rayonnant de la célèbre abbaye de Maria-Laach. On nous permettra quelque insistance, car ce mouvement est aujourd'hui le plus actif et le plus important de tous, tant par les personnalités qui le mènent que par son influence dans la masse du peuple allemand et autrichien et, au dehors, en France et en Amérique du Sud.

Notre intention ici n'est pas de minimiser l'effort liturgique français, qui connaît depuis la dernière guerre un développement remarquable. Le Centre de pastorale liturgique créé par les Pères Dominicains Travers et Duployé se révèle extrêmement actif. Tant par ses congrès, ses sessions d'études que par ses trois revues (9) et ses autres éditions, il occupe une place de premier rang dans la vie catholique française d'aujourd'hui. Ce n'est pas cependant méconnaître l'originalité de ses chefs et de leurs méthodes que de relever ce qu'il doit à Maria-Laach et à Klosterneuburg. Il ne s'en cache d'ailleurs nullement. Une des sources de son inspiration est certainement là-bas.

Commençons par distinguer les différents foyers de vie liturgique de l'Allemagne contemporaine (10). Si c'est à Maria-Laach qu'ils se sont tous allumés, ils se différencient néanmoins les uns des autres selon les milieux.

L'équipe dominante de Maria-Laach se compose de l'abbé Dom Herwegen, mort récemment, de Dom Casel, moine de l'abbaye et d'un ami du monastère, l'abbé Jean Pinsk. La grande originalité de Ma-

(9) Ces trois revues sont la *Maison-Dieu*, *l'Art sacré*, *Fêtes et Saisons*.

(10) Pour l'histoire du mouvement liturgique allemand de 1918 à 1930, on consultera avec profit l'introduction que R. d'Harcourt a donnée à sa traduction française du livre de R. Guardini : *L'Esprit de la Liturgie*, Paris, Plon, 1930.

Pour la dernière période, nous nous référons principalement à l'article d'A. Heitz, dans la *Maison-Dieu*, n° 7, et aux documents qui y-ont suite. Il faut aussi consulter de Dom B. Neunhuser, O.S.B., son article *Rapport con-*

ria-Laach et le secret de son influence se trouvent dans la théologie liturgique, toute pénétrée de patristique, qu'elle a su constituer. L'œuvre personnelle de Dom Herwegen est fort vaste. Citons simplement en passant : *Alte Quellen neuer Kraft* (11), son premier volume, *Lumen Christi* (12) la collection *Ecclesia Orans* (13) et le dernier de ses ouvrages *Sinn und Geist der Benediktinerregel* (14).

Le théologien le plus profond et le plus connu de Maria-Laach est assurément Dom Odon Casel. Son œuvre a partout forcé l'attention des théologiens, sinon toujours leur plein assentiment. Le nom de Dom Casel est inséparable de celui du *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft* (15). Mais son livre capital est le *Das christliche Kultmysterium* (16) dont les éditions du Cerf ont donné récemment une traduction dans la collection « Lex Orandi » (16bis).

Un second foyer de vie liturgique fait preuve d'une prodigieuse activité : celui de Klosterneuburg en Autriche. Les animateurs en sont bien connus : Pius Parsch, chanoine de Latran, et Joseph Casper, prêtre de rite byzantin. Le nom qu'eux-mêmes décernent à leur œuvre marque bien la nuance qui les distingue, sans les séparer, de Maria-Laach : Volksliturgie. Ils insistent en effet sur le fait que la liturgie est l'œuvre, la chose du peuple. Leurs visées apparaissent donc très pastorales. Leurs tracts, leurs revues, leurs ouvrages sont très largement répandus dans les paroisses et y ont réveillé, puis promu et alimenté une vie liturgique communautaire dont notre pays n'offre pas d'exemple.

A côté de Maria-Laach et de Klosterneuburg signalons maintenant le groupe que forment d'une part les mouvements de jeunes, dirigés, du point de vue liturgique, par Romano Guardini et Félix Messerschmid et, d'autre part, l'Oratoire de Leipzig, Walter, Nielen, Borgmann et d'autres.

L'œuvre de Romano Guardini, partiellement traduite en langue française, lui a valu l'admiration de tous ceux qui y ont accédé. Théologien, philosophe, artiste, il a su rattacher à une vision biblique et liturgique du monde et de l'homme l'ensemble des problèmes humanistes et sociaux.

Messerschmid s'est employé directement aux problèmes de la communauté chrétienne. Il agite les questions de la langue et des formes musicales de la liturgie. Avec lui et d'autres comme Walter, Borg-

cernant les activités liturgiques en Allemagne au cours de la guerre, paru dans *Paroisse et Liturgie*, XXVIII, 1946, p. 261 ss.

(11) Düsseldorf, Schwann, 1913.

(12) Theatiner-Verlag, München, 1924.

(13) Freiburg-i.-Br., Herder, 1918 sq., 24 volumes parus.

(14) Einsiedeln, Benziger-Verlag, 1944.

(15) Münster-i.-Westf., Verlag der Aschendorffschen Verlagsbuchhandlung, 1921, sq.

(16) Verlag F. Pustet, Regensburg, 1935, 2^e éd.

(16bis) *Le mystère du culte dans le christianisme*, Paris, 1946.

mann, Biel, nous sommes à la pointe extrême du mouvement liturgique allemand (17).

Des circonstances historiques précises devaient imprimer au renouveau liturgique allemand des caractères qui, en se renforçant avec les années, ont occasionné une crise. L'individualisme et le subjectivisme du dernier siècle provoquaient çà et là des réactions. L'hitlérisme vint qui contraignit les chrétiens à vivre en ghetto. L'Action catholique fut méthodiquement poursuivie, ses formations dissoutes ; les manifestations publiques du christianisme furent fortement réduites, la presse religieuse, pour la plus grande part, forcée au silence. Seul l'autel restait aux chrétiens. En peu de temps, la cause liturgique compta nombre d'adeptes qui étaient préparés à la comprendre et d'autres qui l'étaient moins.

Ces conjonctures propres à l'Allemagne expliquent à la fois la profondeur qu'y atteignit pendant la guerre le mouvement liturgique non moins que les déviations causées par l'imprudence de quelques néophytes.

L'autorité religieuse se devait de ne pas assister indifférente à ces labeurs contradictoires. Nous rapporterons dans un instant ses interventions, mais il est juste de remarquer au préalable que les promoteurs les plus avertis de la liturgie voyaient le péril où la cause entière était exposée par les excès de quelques-uns.

Dès 1941, Romano Guardini se fit l'interprète de leurs inquiétudes dans une lettre à l'évêque de Mayence (18) : « Ce qu'on a désigné sous le nom fort imprécis de *mouvement liturgique*, n'a jamais été absolument homogène. Ses éléments authentiques et pleinement conscients n'ont eu d'autre but que de rétablir le culte divin dans la pureté et la plénitude qui lui sont nécessaires pour proclamer la gloire de Dieu et initier les fidèles aux richesses du monde de la grâce. Mais il y a eu, parallèlement, des tendances à caractère trop exclusif, bizarre, qui ont obscurci le vrai sens de l'ensemble ». Guardini analysait alors avec une grande objectivité les exagérations dont il avait connaissance. Il exprimait de plus une crainte « c'est que l'autorité ne fasse avorter tout le travail... Il est naturel que les autorités ecclésiastiques prennent des mesures contre les innovations arbitraires que ne justifient ni l'autorité ni les capacités. Elles sont plus que fondées à demander à leurs prêtres, surtout aux plus jeunes, d'observer une certaine réserve, et à exiger d'eux qu'ils commencent par apprendre, avant de vouloir faire des choses personnelles. Mais d'un autre côté,

(17) Il conviendrait encore de nommer ici le P. Jungmann, S. I., historien de la liturgie, qui exerce en Autriche une profonde influence.

(18) La réponse de l'évêque de Mayence fut rendue publique en même temps que la lettre de Guardini. Elle parut chez Mathias Grinewald à Mayence sous le titre : *Ein Wort zur liturgischen Frage*. La *Maison-Dieu* n° 3 a donné la traduction complète de la lettre de Guardini. C'est d'après elle que nous citons.

il importe beaucoup qu'elles ne retirent pas leur confiance à ceux qui travaillent depuis longtemps dans ce domaine, sérieusement et consciencieusement, et qu'elles les protègent contre des attaques qui mettent en cause leur esprit et leur œuvre. Ce dont le travail liturgique a besoin, c'est de temps ».

Les événements devaient prouver que Guardini avait pressenti parfaitement les difficultés qui allaient surgir.

Mgr Groeber, évêque de Fribourg, dans un memorandum ⁽¹⁹⁾ adressé à ses confrères allemands de l'épiscopat exprima ses craintes personnelles dans un langage particulièrement vif.

Nous ne pouvons songer à reproduire ici tous les points de cet important mémoire, mais ceux seulement qui vont plus directement à notre sujet.

L'évêque de Fribourg marquait d'abord son inquiétude de voir se creuser une scission entre le jeune et le vieux clergé d'Allemagne. Il dénonçait le radicalisme d'une critique des formes et des institutions de la vie religieuse contemporaine, un épanouissement terrifiant d'une mystique du Christ, méconnaissant le Christ historique. L'interprétation fautive ou exagérée de la doctrine du corps mystique du Christ et du sacerdoce universel des chrétiens, la communion des fidèles présentée comme partie intégrante du sacrifice de la messe, le fait de vouloir rendre les messes « communautaires » obligatoires, enfin, la tentative d'introduire la langue allemande non seulement dans le rituel mais aussi dans la célébration de la messe, tels étaient les grands motifs de ses appréhensions.

A la fin de sa lettre, Mgr Groeber se demandait si Rome pouvait encore se taire devant tout cela. Et en effet, le 24 décembre 1943, le cardinal Maglione, secrétaire d'État, faisait remettre des instructions au cardinal Bertram, archevêque de Breslau, doyen des évêques allemands. Le Saint-Père regrettait vivement que des réformes aient été introduites *via facti*. Il demandait qu'on fit taire les controverses ; il prescrivait des enquêtes et sollicitait des suggestions.

L'épiscopat allemand répondit à la fois à Rome et à Mgr Groeber ⁽²⁰⁾. La conférence de Fulda institua une commission liturgique, chargée de donner des directions précises sur la manière de célébrer la messe communautaire, d'unifier et de reconsidérer les traductions en langue vulgaire, de préparer de nouvelles éditions du rituel, etc.

Nos lecteurs nous pardonneront cette longue introduction. En met-

(19) Cfr la *Maison-Dieu*, n° 7, p. 97 ss. Ajoutons qu'en 1937 déjà, l'évêque de Linz avait adressé à son clergé un avis : « *De vitandis exaggerationibus in re liturgica* ». *Linzer Diözesanblatt*, LXXXIII, 1937, p. 114 ss. Cfr *Periodica*, XXVII, 163.

(20) La *Maison-Dieu*, n° 7, a publié la réponse du cardinal Innitzer. Celui-ci couvre la plupart des activités liturgiques de sa province. Il voit une « tension féconde » là où Mgr Groeber apercevait une opposition meurtrière.

tant sous leurs yeux les difficultés d'Allemagne, elle ne prétend certes pas que les mises en garde du Saint-Père concernent uniquement ces milieux. L'exagération ne relève, hélas, exclusivement d'aucun peuple. Ce qui s'est passé là-bas s'est répété ailleurs sans doute de façon plus sporadique. Mais il était permis, vu la publicité des affaires allemandes et aussi la grande influence des théologiens allemands de la liturgie, de citer quelques textes afin de permettre une intelligence plus juste de la lettre du pape.

*
* *

Les abus qui ont occasionné les rappels disciplinaires de l'encyclique nous vaudront également de nombreuses remarques sur les rapports de la liturgie avec l'ascèse, avec la piété personnelle, avec la dévotion populaire. Plus d'une difficulté, en effet, se noue autour de ces rapports et ils ont provoqué plus d'une controverse. Il semble bien que le Souverain Pontife entende par ce document faire la lumière et marquer à chacun son rôle légitime. Pour cela, le Saint Père met en garde contre tous les exclusivismes tranchants.

Les meilleurs artisans du renouveau liturgique n'ont d'ailleurs pas sacrifié à ce simplisme. « Les lois et les formes de la vie liturgique, écrit Guardini (21), ne pourront jamais servir de canon *absolu* à la prière liturgique. Jamais on ne pourra, on ne devra exiger que la liturgie soit la forme *exclusive* de la piété collective. Ce serait là, en effet, une grave erreur qui méconnaîtrait les besoins spirituels du peuple croyant. Bien au contraire, il est bon qu'à côté de la liturgie subsistent les formes de la piété populaire et qu'elles s'affirment et se *déploient librement* selon les exigences *locales, sociales, nationales* et historiques d'une race. Nulle erreur ne serait en vérité plus lourde de conséquences de sacrifier ou de vouloir à toute force adapter à la liturgie des formes infiniment précieuses de spiritualité populaire ».

Dans une audience privée, accordée à Dom Bernard Capelle, le 12 décembre 1935, le pape Pie XI déclarait : « L'Eglise est très large ; elle est même d'une largeur parfois étonnante. Elle accepte des manières de voir, de prier qui sont très déficientes et très imparfaites, parce qu'elle a pitié de la faiblesse des pauvres hommes. Soit, dit-elle, puisque vous ne pouvez prier autrement, priez comme cela, pourvu que vous priiez vraiment. Mais quand on veut savoir comment elle entend la prière, alors c'est tout autre chose : c'est dans la liturgie qu'on le trouvera. Il faut imiter l'Eglise et ne pas prohiber ce qu'elle consent à accepter en matière de prière ; mais il faut chercher à élever peu à peu et à apprendre aux fidèles à prier comme elle. La li-

(21) *Vom Geist der Liturgie*. Traduction de Robert d'Harcourt, Paris, Plon, 1930, p. 104-105.

turgie est une très grande chose : c'est le plus important organe du magistère ordinaire de l'Église... La liturgie, ce n'est pas la didascalie de tel ou tel ; mais la didascalie de l'Église » (22).

Les points de rencontre de la liturgie avec les formes de l'ascèse et de la piété personnelle, telles que les ont façonnées la « *devotio moderna* » et les Exercices spirituels de saint Ignace, n'ont pas toujours été clairement aperçus. La raison profonde en est historique. Dans un article remarquable : *Conditions d'une renaissance de l'office canonial* (23), le Père Doncœur, S. I., y a touché si heureusement qu'il faudrait le citer entièrement. Nous en transcrivons du moins quelques lignes qui diagnostiquent exactement le malaise auquel nous faisons allusion. « L'histoire de la décadence, au moyen âge, tant de l'institution canoniale que de l'institution monastique, nous montre que la liturgie était peu à peu tombée dans un formalisme stérile. Les mœurs des deux clergés prouvaient le relâchement de leur vie spirituelle, sous-alimentée par une prière défaillante. C'est alors qu'au quatorzième et surtout au quinzième siècle, l'ascèse spirituelle qui, jusque-là, composait avec la liturgie, chercha d'autres voies et, comme une sève incoercible, poussa autour d'un tronc languissant des surgeons vigoureux. Ce fut l'âge d'or des *exercices spirituels*, magnifique essor qui, par les Frères de la vie commune en Flandre, par l'efflorescence des Congrégations régulières des clercs, devait aboutir au seizième siècle à l'œuvre de saint Ignace. Il n'est pas exagéré de dire que la réforme des clercs, et celle des fidèles aussi, après les violences de la Réforme protestante, s'est accomplie jusque dans les monastères et les chartreuses par l'action du nouveau régime spirituel que l'on a désigné sous le nom de « piété moderne ». L'œuvre de renaissance ainsi accomplie est d'une qualité trop authentique pour qu'elle souffre d'être dépréciée. L'autorité de l'Église, le témoignage de l'histoire garantissent son inspiration divine.

» Néanmoins, la défaillance de l'institution primitive provoqua tout un système nouveau, en grande partie doublet de l'ancien, où, sous des formes inédites, s'exprimait le mouvement de la prière vers Dieu et où, d'autre part, s'exerçaient le contrôle, la purification, la nourriture de l'âme, engagée dans le combat terrestre. »

Après avoir montré que la liturgie n'entend pas satisfaire à tous les besoins et que, si elle apprend à « vivre ordinairement » elle ne répond pas aux nécessités extraordinaires, telles, par exemple, que l'évangélisation des païens et la réforme toujours à faire du peuple chrétien, le Père Doncœur poursuit : « De ce dualisme (la piété moderne, la piété liturgique) certains ont cru à tort se libérer par le sacrifice de l'un des systèmes rivaux. L'un se recommandait par sa

(22) *Questions liturgiques et paroissiales*, XXI, 1936, p. 4. Voir aussi Dom Bernard Capelle, *Le Saint-Siège et le mouvement liturgique*, p. 22 et p. 30.

(23) *Études*, avril 1945, tome 245, p. 256 ss.

vitalité, l'autre par son antiquité et ses titres juridiques. Ce fut chez plusieurs une incertitude de conscience pénible. La solution ne serait-elle pas celle qui, respectant tout ce qui était valable, composerait dans une synthèse organique deux régimes, allégés des redoublements inutiles. Il est en effet impossible de vivre sur deux axes rebelles et étrangers l'un à l'autre » (24).

Ces paroles, croyons-nous, sont de nature à dissiper plus d'un malentendu ancien. Elles vont, nous paraît-il, directement dans le sens de l'encyclique qui, à plusieurs reprises et avec insistance, affirme que ces deux formes de piété, loin de s'opposer, doivent s'unir et s'harmoniser. Cependant, s'il est vrai, comme le déclare le Souverain Pontife, que c'est d'abord (imprimis) par la liturgie que l'Eglise continue l'office sacerdotal du Christ, l'union dont il s'agit, pour n'être pas confusion, se devra d'être hiérarchisée d'après les directives du Magistère.

*

* *

Le plan de l'encyclique est clair. Il comprend quatre parties. La première traite de la nature, de l'origine et des règles du développement de la liturgie. La deuxième partie regarde exclusivement le culte eucharistique. La troisième groupe les enseignements qui se rapportent à l'office divin et au cycle de l'année liturgique. Enfin la dernière partie rassemble des directives pastorales sur les dévotions populaires d'abord, ensuite sur l'apostolat liturgique (24bis).

Le Souverain Pontife commence par marquer la place de la liturgie dans le christianisme. Le but poursuivi par le Christ Jésus, médiateur de Dieu et des hommes, est de ramener les pécheurs à Dieu, son Père. Pour continuer son œuvre rédemptrice, il a institué un sacerdoce humain dans l'Eglise. Celle-ci poursuit l'œuvre sacerdotale du Christ *avant tout* par la liturgie qui comprend essentiellement le sacrifice eucharistique, les sacrements et l'office divin.

Les fruits qu'a portés le mouvement liturgique sont énumérés par le pape. Dans le domaine des sciences sacrées d'abord, il a suscité des recherches qui ont abouti à une connaissance plus profonde des rites liturgiques de l'Occident et de l'Orient. Dans le domaine spirituel, son influence fut également bienfaisante. Grâce à lui, les cérémonies de la messe ont été mieux connues et plus estimées, la participation des fidèles aux sacrements a été plus fréquente, la prière liturgique plus goûtée. Surtout « le culte eucharistique a été recon-

(24) On trouvera des vues semblables dans un article important du P. Louis Bouyer, de l'Oratoire, dans la *Maison-Dieu*, n° 3, 1945 : *Le bréviaire dans la vie spirituelle du clergé*. Voir surtout les pages 61 et 62.

(24bis) Dans cette partie, nous renvoyons au texte latin de l'encyclique, que l'on trouvera ci-dessous, p. 171 ss. ; le style de celui-ci est difficile et parfois très chargé ; mais l'importance du document, en regard des controverses récentes, exigeait la publication du texte original et non d'une traduction.

nu comme la source et le centre de l'authentique piété chrétienne » (p. 172). En outre la formation par les chrétiens d'un corps très étroitement uni dont le Christ est la Tête, a été bien mise en lumière, ainsi que le devoir qui incombe au peuple chrétien de prendre part, à sa juste mesure, aux rites liturgiques.

Après avoir dressé ce bilan positif du mouvement liturgique, le Saint Père dit sa douleur de voir que dans plusieurs pays l'intelligence et le souci de la liturgie sont *insuffisants et presque nuls*. Par ailleurs, dit-il, « nous remarquons avec une sollicitude non exempte de crainte que certains cherchent à l'excès la nouveauté et s'écartent du chemin de la droite doctrine et de la prudence. En effet, parmi les projets et les vœux qu'ils accueillent en vue de rénover la liturgie, ils mêlent souvent des principes qui, de raison ou de fait, compromettent cette cause très sainte et parfois même ils l'altèrent par des erreurs qui portent atteinte à la foi catholique et à la doctrine de l'ascèse » (p. 172-173).

D'autre part, l'erreur, naturellement protéiforme, frappe plus facilement les regards que la simple vérité. Dans un document où alternent les énoncés positifs et les rappels disciplinaires, il serait trop facile de ne retenir que ces derniers, clairs et précis, pour oublier les autres, dont l'exécution et la mise en œuvre demandent à d'aucuns autant de courage que l'obéissance aux canons. Le Saint-Père lui-même nous avertit de l'écueil : « Que les paresseux, dit-il, ne se mettent pas en tête que nous les approuvons lorsque nous reprenons ceux qui se trompent et réfréons les audacieux ; et par ailleurs que les imprudents ne prennent pas pour des louanges à leur adresse les paroles de correction qui visent les négligents » (p. 173).

Il est principalement question dans l'encyclique de la liturgie latine. Ce n'est certes pas pour un motif de moindre estime des vénérables liturgies orientales qui ne tiennent pas moins à cœur au Saint Père que les rites latins. Mais ce sont les circonstances particulières de l'Eglise occidentale qui lui ont paru réclamer son intervention.

La première partie commence par le rappel du principal devoir de l'homme, à savoir de diriger sa vie vers Dieu. Cette obligation primordiale, l'homme y satisfait en rendant à Dieu le culte qui lui revient, culte individuel et social. L'élévation à l'ordre surnaturel, loin d'abolir ce devoir de religion, l'approfondit et le renforce.

Déjà sous la Loi ancienne, donnée par Dieu au peuple juif, des ordonnances minutieuses réglaient les cérémonies du culte. Mais ce culte ancien n'était qu'une image de celui que devait instaurer ici-bas le grand-prêtre de la Nouvelle Alliance, Jésus-Christ. La vie entière du Christ fut un dévouement total à la gloire de son Père, un effort continu pour sanctifier les hommes. Retourné auprès de Dieu,

il n'a pas abandonné le genre humain, mais il a chargé l'Église de poursuivre sa mission religieuse.

Lui-même demeure présent dans les actes liturgiques de l'Église : il est présent à la messe dans la personne du ministre, et surtout sous les espèces eucharistiques ; il est présent par sa force dans les sacrements ; il est enfin présent dans les louanges et les supplications que le peuple chrétien adresse à Dieu : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ».

La liturgie peut donc se définir en ces termes : « le culte public que notre Rédempteur, chef de l'Église, rend à son Père céleste, le culte que l'assemblée des chrétiens rend à son Fondateur et par lui au Père éternel », plus brièvement « le culte public du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire de la Tête et des membres » (p. 175). Cette définition mérite de retenir un instant notre attention. Sans doute l'Église adresse ordinairement sa prière à Dieu *per Christum Dominum nostrum*, cependant cette prière peut aussi s'adresser directement au Christ. Sans doute, le Saint Père rappelle-t-il en passant cette faculté de la prière catholique déjà marquée dans l'encyclique *Mystici Corporis* (25).

Il faut chercher, continue l'encyclique, l'origine de la liturgie à la naissance même de l'Église. Selon les circonstances et les besoins, elle s'est développée, enrichie de nouveaux rites, mais toujours dans ce même but de nous mener à Dieu. Elle constitue l'exercice, la mise en œuvre, peut-on dire, du sacerdoce du Christ. Ce culte que l'Église rend à Dieu doit être *intérieur et extérieur* (p. 176). Il doit être extérieur parce que l'homme est à la fois sensible et social, mais *avant tout il doit être intérieur*. Il faut vivre dans le Christ et se livrer à lui tout entier, pour que par lui, en lui, avec lui gloire soit rendue au Père. La liturgie exige que ces deux éléments soient intimement unis. Là où l'élément intérieur n'existerait pas, nous n'aurions affaire qu'à un rite vain et de nulle valeur. « Il est donc erroné de ne voir dans la liturgie que la partie extérieure du culte ou l'ensemble des prescriptions de l'Église qui concernent l'accomplissement des rites sacrés » (p. 177).

Le passage que nous venons de résumer livre certainement une pensée très chère de Pie XII. Il y reviendra à maintes reprises dans la suite de cette lettre. Un danger toujours possible guette le culte liturgique, celui d'un formalisme vide et sans âme (26). L'histoire est là pour rappeler que c'est le péril qui menace toute liturgie. Érasme

(25) A.A.S., XXXV, 1943, p. 527.

(26) « Comme il est facile, disait le P. Donceur, de célébrer, dans une grande somptuosité les rites sacrés ! Mais il ne faut pas oublier que les paroles de l'Évangile ne demandent pas seulement l'encens de nos mains, mais l'acquiescement de nos cœurs ; que les sacrements ne demandent pas seulement la pompe de nos rites, mais un cœur sacerdotal consumé par l'amour de Dieu » (*Action liturgique et sainteté sacerdotale*, dans la *Maison-Dieu*, n° 4, p. 98).

a-t-il assez raillé jadis le ritualisme vide que son temps lui donnait en spectacle !

Le culte que l'Église, en intime union avec son chef, rend à Dieu, possède la plus grande efficacité pour la sanctification de nos vies. Ainsi, le saint sacrifice de la messe, les sacrements communiquent la grâce d'abord et en premier lieu *ex opere operato*, les sacramentaux et les autres rites plutôt *ex opere operantis Ecclesiae*, c'est-à-dire en tant que l'Église agit en très étroite union avec son chef.

Les efforts pour mettre en valeur et exalter la valeur sanctifiante de la *piété objective* ne doivent cependant pas tourner au détriment de la *piété subjective* (p. 177-178). Car des dispositions personnelles sont requises pour que la grâce objective nous pénètre et nous transforme. Et s'il en est ainsi, personne n'est autorisé à mépriser et à négliger dans sa vie les formes de dévotion qui n'entretiennent pas avec le culte public un rapport immédiat.

« Il faut donc affirmer que l'œuvre de la Rédemption qui en elle-même ne dépend pas de notre volonté exige cependant l'activité intérieure de notre âme pour que nous puissions obtenir le salut » (p. 178).

L'ascèse et la prière personnelle étant ainsi exactement situées dans l'ensemble de la vie chrétienne, il apparaît à l'évidence qu'une piété personnelle qui néglige la participation à la messe et aux sacrements doit être désapprouvée et s'avère stérile. Il ne faut voir aucune opposition entre l'*opus operatum* et l'*opus operantis*, entre les prières publiques et privées, entre la contemplation et l'action, entre l'ascèse et la piété liturgique, pas plus qu'entre le pouvoir juridictionnel de l'Église, son magistère et le pouvoir proprement sacerdotal qui s'exerce dans le saint ministère. « C'est pour un grave motif, déclare le pape, que l'Église insiste pour que ceux-là méditent avec zèle, s'examinent et s'appliquent aux autres exercices spirituels qui, par fonction, servent à l'autel ou sont membres des instituts religieux. Et cela quand bien même ils sont destinés aux fonctions liturgiques de l'offrande du sacrifice et de la louange divine. Certes la prière liturgique, parce qu'elle est la supplication publique de l'Église du Christ, dépasse en excellence les prières privées. Mais, cette primauté ne signifie nullement que ces deux régimes de prière doivent s'opposer et se combattre » (p. 180). Puisqu'ils sont tous deux animés par une seule et même recherche, ils tendent au même but, jusqu'à ce que le Christ soit formé en nous.

Ce point de doctrine fixé, le Souverain Pontife met en évidence un autre caractère de la liturgie. Si tous les fidèles, en effet, prennent part aux actes liturgiques, il ne s'en suit pas que tous jouissent du même pouvoir et peuvent poser les mêmes actions. Le Christ a institué un sacerdoce qui est conféré à des hommes par un sacrement spécial qui les rend capables d'accomplir certains actes religieux se-

lon les prescriptions divines. C'est à leur ministère que les fidèles recourront pour avoir part à ces actes.

Puisque la sainte liturgie est accomplie avant tout par les prêtres au nom de l'Église, son ordonnance et sa forme doivent dépendre de l'autorité de l'Église. Les fidèles s'en étonneront d'autant moins que la liturgie a des rapports fort étroits avec les vérités révélées que propose l'Église. L'adage bien connu, *lex orandi, lex credendi* ne doit pas nous tromper. Il ne signifie pas que la liturgie est l'épreuve à laquelle doivent être soumises les vérités de foi à retenir. Ainsi l'Église devrait approuver les doctrines qui, par les rites liturgiques, auraient donné des fruits de sainteté, et rejeter les autres. Il n'en va pas ainsi. Il est vrai sans doute que le culte liturgique est une profession de la foi catholique et qu'il atteste nos croyances. Cependant, par elle-même, la liturgie ne désigne pas absolument la foi catholique ni ne la constitue. De ce point de vue, elle peut plutôt fournir au Magistère de l'Église des arguments et des témoignages de grande importance pour discerner un point particulier de la doctrine chrétienne. Pour déterminer avec précision les rapports qui lient foi et liturgie, nous dirons : « que la loi de la croyance détermine la loi de la prière » (p. 182).

Ces paroles constituent d'abord une mise en garde. Mais elles s'inscrivent également dans la ligne de celles de Pie XI : « La liturgie est l'organe le plus important du magistère ordinaire de l'Église » (27). Par elles, la liturgie est consacrée comme « lieu théologique ». Ce fait ne manque pas d'importance, s'il est vrai, comme nous croyons, qu'elle est absente du livre classique en la matière de Melchior Cano.

La sainte liturgie comprend dans sa constitution des éléments divins et des éléments humains. Aux éléments divins, nul homme évidemment ne peut rien changer. Les éléments humains, au contraire, selon les circonstances et les besoins, ont pu varier. De là la diversité qui distingue les liturgies orientales des rites d'Occident ; de là aussi certains enrichissements, certains abandons. Le soin vigilant de la liturgie et les décisions qui la concernent relèvent de la Sacrée Congrégation des Rites fondée par Sixte V en 1588 (c. 253).

Il n'est donc pas au pouvoir des fidèles, pas même des prêtres d'intervenir dans les rites de l'Église. « Il appartient au seul Souverain Pontife de connaître et de décider en matière de rites liturgiques, d'en introduire ou d'en approuver de nouveaux, de changer ceux qu'il aura jugé devoir changer (cfr c. 1257). Le droit et le devoir des évêques est de veiller attentivement à ce que les prescriptions canoniques qui regardent le culte soient fidèlement observées » (cfr c. 1261).

(27) On pourrait encore rappeler ces paroles de Pie XI, dans l'encyclique *Quas Primas* : « Pour instruire le peuple des choses de la foi et l'élever par là aux joies intérieures de la vie, les célébrations annuelles des saints mystères sont de bien plus grande efficacité que tous les documents du magistère ecclésiastique même les plus graves » (A.A.S., XVII, 1925, p. 603).

Sans doute l'Église forme un corps vivant de membres et, même en ce qui concerne la liturgie, elle s'accroît et se développe, s'adapte et se conforme aux besoins et aux circonstances temporelles, toujours en assurant l'intégrité de sa doctrine. Pourtant, il faut désapprouver complètement l'usage téméraire de ceux qui délibérément introduisent de nouvelles coutumes liturgiques ou ordonnent la reprise de rites tombés en désuétude, qui ne concordent pas avec les lois et les rubriques en vigueur : ainsi l'usage de la langue vulgaire dans la célébration de la messe, les transferts de fêtes liturgiques, la suppression des prières tirées de l'Ancien Testament (p. 184).

On voit par ces textes que le Souverain Pontife s'en prend aux deux ailes du mouvement liturgique, celle que travaille un culte exagéré de l'antiquité, celle qu'emporte un désir de nouveauté à tout prix. Certains chefs, même des plus avancés, avaient déjà marqué le danger à plus d'un point de vue. Ainsi Messerschmid, peu suspect en l'espèce, n'a pas craint d'écrire : « Nous arriverions sans doute à une véritable catastrophe, si par exemple, l'Église accordait, sur l'heure, champ libre à la langue profane à l'autel » (28).

Mais le pape continue. Pour ce qui regarde l'usage de la langue latine, il est clair qu'elle constitue un symbole admirable de l'unité et en même temps un remède efficace contre les corruptions doctrinales (29). En pas mal de rites cependant (non paucis ritibus) l'usage de la langue vulgaire peut être très utile au peuple. Mais il appartient au seul Saint-Siège de donner des permissions à ce propos et, sans son approbation, absolument rien n'est permis (30).

L'étude des sources liturgiques est assurément très utile pour bien pénétrer la signification des cérémonies du culte, mais il ne faut pas avoir la superstition de l'antiquité. Ce n'est pas parce qu'il était en usage aux origines qu'un rite est nécessairement le meilleur et le plus adapté au culte catholique d'aujourd'hui. Sous couleur de défendre l'antiquité, on verse dans l'erreur en voulant supprimer les vêtements liturgiques de couleur noire, interdire les statues et les tableaux dans les églises, refuser les crucifix qui représentent le Rédempteur souffrant, répudier la polyphonie permise par l'Église.

Vouloir retourner sans discernement aux usages anciens équivaldrait finalement à refuser à l'Église, à certaines heures de son histoire, l'assistance du Saint-Ésprit.

Il faut donc en ce domaine ne rien faire qu'en union étroite avec la hiérarchie. C'est à elle, c'est-à-dire au Souverain Pontife et aux évêques en communion avec lui, qu'il revient de gouverner l'Église.

(28) *La Maison-Dieu*, n° 11, p. 80.

(29) A ce propos, il est permis de marquer l'extrême difficulté d'obtenir de bonnes traductions du missel ou du rituel.

(30) Sans parler des concessions nombreuses faites aux diocèses allemands et autrichiens, signalons le rescrit de la S.C. des Rites du 28 novembre 1947 accordant à la France un certain usage de la langue vulgaire dans le rituel.

La deuxième partie de l'encyclique sur le culte de l'Eucharistie traite successivement de la nature du culte eucharistique, de la participation des fidèles au sacrifice, de la communion, enfin de l'adoration du Saint-Sacrement.

Le centre de la religion chrétienne est bien le sacrifice eucharistique qui n'est pas un simple souvenir de la passion et de la mort de Jésus-Christ, mais un acte sacrificiel, par lequel, de manière non-sanglante, le Christ, Souverain Prêtre, s'offre à son Père comme victime. Ce sacrifice est offert pour quatre buts distincts : 1) pour la gloire de Dieu ; 2) en témoignage de reconnaissance de l'amour dont nous avons été aimés ; 3) afin d'expier nos fautes, d'apaiser la colère de Dieu et de nous réconcilier avec lui ; 4) en vue d'obtenir les grâces dont nous avons besoin.

Le sacrifice de Jésus nous a vraiment rachetés du péché, mais pour que nous soyons atteints par sa grâce de salut, il faut que nous y prenions part. C'est donc là un devoir très grave en même temps qu'un très grand honneur.

En nous recommandant d'éprouver en nous les sentiments mêmes du Christ, saint Paul exige que nous fassions nôtres les sentiments du Christ-Jésus quand il s'offrait à son Père en sacrifice. Il nous faut tous mourir avec le Christ. Cependant, si tous les fidèles doivent participer à son sacrifice, il ne s'en suit pas qu'ils jouissent pour cela du pouvoir sacerdotal. A ce sujet, il faut avoir des idées claires. Des erreurs circulent en effet ⁽³¹⁾ d'après lesquelles le prêtre, à la messe, n'est que le délégué de la communauté des fidèles et que le véritable sacrifice doit être « concélébré » par les prêtres et les fidèles ⁽³²⁾. Il faut affirmer au contraire que le prêtre à l'autel ne tient la place du peuple que parce qu'il tient d'abord la place de Jésus-Christ, chef de tous les membres du Corps mystique, et qu'il s'y trouve donc inférieur au Christ et supérieur au peuple. Par ailleurs, comme écrit saint Robert Bellarmin, si le sacrifice est offert principalement au nom du Christ, il est vrai que l'offrande qui suit la consécration témoigne du consentement de l'Eglise entière à l'action faite par le Christ et de son offrande avec le Christ.

Aussi bien, plusieurs prières de la messe dites au pluriel marquent la part qu'y prennent les fidèles. De par leur baptême, en effet, ceux-ci sont insérés dans le Corps mystique et deviennent les membres du

(31) On retrouvera ici quelques-unes des erreurs signalées par Mgr Groeber dans le mémoire dont nous avons parlé plus haut.

(32) On voit que le mot de « concélébration » a plusieurs sens. Dans l'acception que lui donne ici le Souverain Pontife, il marque une confusion du sacerdoce universel des fidèles avec le sacerdoce hiérarchique. Il revêt évidemment un autre sens quand on parle de la concélébration des nouveaux prêtres avec l'évêque, au jour de l'ordination, et des évêques au jour du sacre d'un nouvel évêque (cfr. Dom Lambert B e a u d u i n, *La concélébration*, dans la *Maison-Dieu*, n° 7, p. 7).

Christ-Prêtre, ils sont destinés (*deputati*) au culte divin et ont part, à leur degré, au sacerdoce du Christ (33). Quelle est exactement cette part des fidèles et en quel sens sont-ils dits « offrir le sacrifice » ? Il y a pour cela d'abord des raisons éloignées. Ainsi, à la messe, les fidèles mêlent alternativement leurs prières avec celles du prêtre ; ils offrent parfois — autrefois ils le faisaient plus souvent — le pain et le vin qui sont la matière du sacrifice ; ils donnent également aux prêtres des aumônes pour que le sacrifice soit offert à leurs intentions. Mais il y a des motifs plus profonds.

Sans doute, « l'immolation non-sanglante par laquelle, dès que les paroles de la consécration ont été prononcées, le Christ est rendu présent sur l'autel à l'état de victime, est accomplie uniquement par le prêtre. Le prêtre agit en ce moment en tant qu'il tient la place du Christ et non pas en tant qu'il tient la place des fidèles. Mais l'offrande que le prêtre fait de la victime, les fidèles y participent de deux manières et à cause de cette participation l'action du peuple se rapporte au culte liturgique ».

L'importance théologique de ce passage de l'encyclique ne peut échapper à personne.

Les fidèles d'abord offrent par les mains du prêtre. Cela est clair du fait que le ministre de l'autel tient la place du Christ-Chef. Par le Christ, c'est toute l'Église qui offre la victime.

Mais il y a plus. Le peuple offre aussi avec le prêtre. Ses louanges, ses demandes, ses supplications, ses actions de grâces, le peuple les joint aux prières et aux intentions du prêtre et du Christ afin que, dans l'offrande de la victime, par le rite extérieur dont le prêtre s'acquitte, elles soient présentées au Père. Par ce rite extérieur est signifié l'hommage que le Christ et tous ses membres rendent à Dieu.

Pourtant c'est une erreur de désapprouver les messes sans assistance du peuple. Ceux qui la colportent prétendent que la ratification du peuple est nécessaire pour que le sacrifice produise ses effets. Ils invoquent en leur faveur le caractère social du sacrifice. Mais à tort. Chaque fois, en effet, que le prêtre renouvelle ce que le Christ a fait à la dernière Cène, le sacrifice est réellement consommé. Et ce sacrifice, partout et toujours, comporte une valeur sociale, car il est toujours offert au nom du Christ et des fidèles dont il est le Chef, toujours offert aux intentions de toute l'Église. L'absence du peuple, l'absence de servant ne prive donc pas le sacrifice de sa valeur sociale.

Ce point de doctrine fixé, le pape insiste cependant sur la règle

(33) Sur ce point, on pourra lire avec fruit un article du P. Tromp, S. I. : *Quo sensu in sacrificio missae offerat Ecclesia, offerant fideles*, dans *Periodica*, XXX, p. 265. La doctrine qui s'y trouve exposée concorde avec celle de l'encyclique.

liturgique et canonique qui demande au prêtre à l'autel d'avoir un servant (c. 813).

Le peuple participe effectivement au sacrifice d'une seconde manière. Pour que son offrande produise son plein effet, il faut que les fidèles s'immolent eux-mêmes comme victimes. Et cette immolation, dit le pape, ne se réduit pas au sacrifice liturgique. C'est notre vie entière qui doit être un sacrifice offert sans interruption, afin que tout péché en nous soit détruit.

Cet enseignement sur l'extension à la vie entière de tous les baptisés de leur « offrande » à la messe, est d'une singulière importance. Un des dangers que courent certaines tendances liturgiques serait de l'oublier ⁽³⁴⁾.

« Dans le sacrifice de l'autel, dit encore saint Robert Bellarmin, est signifié le sacrifice général par lequel tout le Corps mystique du Christ, la cité rachetée, est offert à Dieu par le Christ grand-prêtre ».

De nombreux moyens sont aptes à promouvoir la participation des fidèles au sacrifice de la messe. Le pape félicite tous ceux qui aident dans ce sens la communauté des fidèles. L'usage du missel, les messes dialoguées, les chants, les cantiques sont des moyens excellents. Il ne faut cependant apporter à leur emploi aucun exclusivisme ni les croire absolument nécessaires. Bien des fidèles ne sont pas capables de se servir d'un missel ni très ouverts à une réelle intelligence des rites. Nul n'ira décréter cependant qu'ils ne peuvent participer au sacrifice et jouir de ses bienfaits. Ils le feront par la méditation des mystères ou tout autre exercice de piété.

Toutes ces manières d'agir doivent respecter les rubriques du missel, les règles édictées soit par le droit canon, soit par la Sacrée Congrégation des Rites. Les églises ne sont pas des laboratoires dont les prêtres disposeraient pour les expériences qui leur conviennent. Dans les communautés religieuses, on s'en tiendra sur ces points à l'observance des constitutions et aucune innovation ne sera introduite sans l'aveu des supérieurs.

Afin de promouvoir l'apostolat liturgique, le Saint-Père désire l'érection en chaque diocèse d'un conseil spécial de la liturgie.

Le sacrifice de la messe s'achève par la communion des fidèles. Non que celle-ci soit requise pour que la messe soit valide ou simplement licite — ce serait une erreur de faire de la communion des fidèles le sommet de la célébration —, mais elle est *normale* et très souhaitable.

Si, par nature, le sacrifice est l'immolation non-sanglante de la di-

(34) Un ouvrage comme celui de Ludwig A. Winterswyl, *Laienliturgik*, Alsatia Verlag, Kolmar in Elsass, marque bien dans sa quatrième partie que « la liturgie n'est pas une île sainte au milieu de la mer de ce monde sans aucune relation avec et sur le monde ».

vine victime, le repas eucharistique achève ce sacrifice et y fait prendre part. Ainsi, la communion est *nécessaire* au prêtre, vivement *recommandée* aux fidèles.

Empêché de communier sacramentellement, le chrétien communiera spirituellement. Mais qu'il s'efforce de recevoir souvent l'Eucharistie. Le Christ l'y invite et le concile de Trente souhaite que les fidèles communient chaque fois qu'ils assistent à la messe.

Le moment le meilleur pour communier est celui qui suit la communion du prêtre ; ainsi apparaît visiblement l'unité de tout le Corps mystique. Si des besoins légitiment parfois des exceptions à cette règle, ils ne prescrivent pas contre elle ; elle n'est nullement méprisable et ne doit pas être violée à la légère.

Le pape encourage également une autre pratique, afin que par elle aussi l'union du prêtre et des fidèles soit mise en lumière : il s'agit de communier les fidèles au moyen d'hosties qui ont été consacrées pendant la messe à laquelle ils participent. Le Souverain Pontife désire que les prêtres, dans la mesure des possibilités, satisfassent sur ce point au désir des fidèles.

On a parfois minimisé l'importance de l'action de grâces après la communion, sous prétexte que la messe est par elle-même action de grâces, eucharistie. Par ailleurs, ajoute-t-on, l'action de grâces après la Communion n'est qu'un acte privé, sans rapport à la communauté des fidèles. Aussi bien le prêtre ne renvoie-t-il pas la foule par ces mots : « Allez, la messe est dite ».

Cette attitude témoigne d'une intelligence superficielle du sacrement. La nature de celui-ci exige en effet qu'il produise des fruits en abondance. Mais pour cela il ne faut pas que s'interrompe le cantique de louange des fidèles. Il est si peu contraire à l'esprit de l'Église de poursuivre son action de grâces après la messe qu'elle-même a composé dans ce but des prières liturgiques enrichies d'indulgences.

D'autre part, la prière personnelle est elle-même nécessaire pour que nous recevions une grâce divine abondante et que nous écartions de nous tout ce qui diminuerait l'efficacité du sacrement. C'est en agissant de la sorte que nous demeurons dans le Christ et que le Christ demeure en nous.

Le culte du Saint-Sacrement ne s'est distingué que peu à peu de celui du sacrifice de la messe. La sainte Réserve, pendant les premiers temps de l'Église, n'était conservée que pour les besoins des malades ⁽³⁵⁾. Plus tard seulement apparurent et s'épanouirent les multiples formes de la dévotion eucharistique comme les visites au Saint-Sacrement, les saluts, les processions, les congrès, les diverses adorations, comme l'Heure Sainte, les prières des Quarante Heures, l'Ado-

(35) Il est assez piquant de noter, à la suite de l'historien anglican, Dom Gregory Dix, que le culte de la Sainte Réserve est d'origine nordique et non pas méridionale ou italienne, comme d'aucuns seraient tentés de le croire.

ration perpétuelle et en particulier les bénédictions qui terminent nombre d'exercices de piété. L'Église, dit le pape, approuve ce culte et le recommande. Bien réglé, il sert la vie liturgique.

Pour que les fidèles puissent en profiter, il faut évidemment que les églises leur soient ouvertes en dehors des heures des messes.

La troisième partie de l'encyclique est consacrée à l'office divin, à l'année liturgique et au cycle des saints.

Toute la vie chrétienne tend vers ce but unique de l'union intime avec Dieu. Si le culte que nous rendons à Dieu s'exerce avant tout par le saint Sacrifice de la messe et la réception des sacrements, ce même culte, par l'office divin, pénètre les heures de notre journée, le cours entier de l'année, les époques et les conditions diverses de la vie humaine.

Le Saint-Père rappelle d'abord en quelques lignes les origines et l'histoire de l'office divin, puis il en donne une définition. L'office divin, dit-il, est la prière du Corps mystique de Jésus-Christ, présentée à Dieu au nom et pour le profit de tous les fidèles, par des prêtres et des religieux délégués à cette fin par l'Église.

A la dignité de cette prière de l'Église doit répondre la piété des âmes. Il ne suffit pas en effet que la récitation et le chant de l'office soient bien ordonnés, mais il faut que par leur moyen l'âme s'élève réellement vers Dieu.

Les psaumes constituent la partie principale de l'office divin. Ils embrassent tout le cours de la journée pour la sanctifier. Ils nous remettent en l'esprit la révélation de l'Ancien Testament, avec ses vérités parfois terribles, parfois très douces ; ils nous rappellent les aspirations d'Israël et leur terme, le Christ, notre Seigneur ⁽³⁶⁾.

Autrefois, les simples fidèles fréquentaient l'office divin. La récitation aujourd'hui n'est un devoir que pour le clergé et certains religieux. « Cependant il est très souhaitable que les chrétiens, dans leurs paroisses, participent aux vêpres les jours de fête et les dimanches ». Trop de fidèles oublient que la journée entière du dimanche doit être sanctifiée et qu'elle n'est pas destinée au plaisir ni au travail servile ⁽³⁷⁾.

Le pape reedit, à ce propos, les regrets qu'il a si souvent exprimés sur la profanation du dimanche ⁽³⁸⁾.

Le cycle entier de l'année liturgique gravite autour de la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le chef du Corps mystique doit

(36) Sur la récitation de l'office, nous nous permettons de renvoyer aux deux articles cités plus haut du P. Donceur S. I. et du P. Bouyer.

(37) Plusieurs revues ont consacré dernièrement d'excellentes études à la sanctification du dimanche. Ainsi la *Maison-Dieu*, n° 9 et *La Vie spirituelle*, avril 1947.

(38) *Sa Sainteté Pie XII et la guerre*, Cahier de la Nouvelle Revue Théologique, n° 1, 1946, p. 108.

vivre en effet en chacun de ses membres. Les fidèles doivent revivre en eux-mêmes les divers moments de la vie du Christ, en particulier les heures de son sacrifice. Les divisions et les fêtes de l'année liturgique ont été distribuées dans ce but. Chaque fête doit être pour nous l'occasion de participer intimement au mystère du Christ qu'elle évoque.

Ce serait une erreur, en effet, de refuser son attention au Christ historique pour la porter exclusivement sur le Christ glorifié. Il en est qui voudraient même ôter des églises les images du Crucifié. La liturgie, au contraire, propose à notre culte le Christ dans toutes les conditions de sa vie : « Le Christ hier, le Christ aujourd'hui, le Christ des siècles à venir ».

Parmi l'ensemble des mystères de la vie du Christ, la Croix resplendit d'un éclat unique. La liturgie trouve son centre dans le sacrifice eucharistique et chacun sait que les sacrements sont étroitement liés à la croix.

D'ailleurs, il ne faut pas voir dans l'année liturgique simplement la représentation et le souvenir d'actions passées. Le Christ est présent dans l'Église, il y poursuit son œuvre de miséricorde. Ses mystères y demeurent sans cesse opérants, sanctifiants, comme l'ont expliqué les Pères.

Les saints tiennent également une place importante dans le cycle liturgique. Ils sont en effet les imitateurs du Christ. Non seulement ils excitent notre admiration, mais ils nous enflamment par leurs exemples et de plus ils nous aident de leurs secours. Parmi eux, la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère, occupe de très loin la première place, non seulement par-dessus les saints, mais au-dessus de tous les anges.

La quatrième partie de l'encyclique débute par une mise en garde contre l'exclusivisme liturgique. Il n'y a pas d'opposition entre la liturgie et les autres actes religieux. S'adonner à ces derniers, ce n'est pas se refuser à la première. C'est pourquoi l'Église conseille au clergé et même aux simples fidèles la méditation, l'examen de conscience, les visites au Saint-Sacrement, les prières à la Vierge, le Rosaire. Ces exercices, en effet, nourrissent la vie spirituelle. Ils amènent les fidèles à communier avec plus de fruit ; ils empêchent les rites liturgiques de se vider de tout sens et de toute valeur religieuse.

Il ne faut donc pas permettre, sous couleur de liturgie, que les églises soient fermées en dehors des offices, que les visites au Saint-Sacrement soient négligées, que les confessions de dévotion diminuent et que le culte de la Sainte Vierge s'éteigne. A propos de la confession fréquente, le pape rappelle les graves enseignements donnés déjà dans l'encyclique « *Mystici Corporis* » (39). S'adressant aux

(39) A.A.S., XXXV, 1943, 235.

évêques, il leur dit : « Nous revenons avec instance sur ce que nous avons déclaré en des termes très sérieux, afin que vous en proposiez à vos fidèles et surtout aux candidats au sacerdoce et au jeune clergé la méditation attentive et l'observation fidèle ». C'est pour le plus grand bénéfice de la liturgie, continue le Saint Père, que des retraites ont lieu qui réunissent les membres du clergé et aussi les laïques surtout d'Action catholique. Elles peuvent être organisées selon les divers régimes de piété qu'inspire le Saint-Esprit. Pourtant les Exercices spirituels de saint Ignace sont nommément recommandés.

Les exercices non strictement liturgiques comme ceux des mois de mai et de juin, les neuvaines, tridiums, chemins de croix ne sont pas davantage à écarter. En poussant les fidèles à la fréquentation de la Pénitence et de l'Eucharistie, ils les conduisent à prendre une part profonde à la liturgie.

Passant à des directives concrètes, le pape rappelle que trois caractères doivent resplendir en tout ce qui regarde le culte liturgique : la sainteté, la beauté et, compte tenu des diversités, légitimes, l'universalité.

Dans le service du culte, il faut donc veiller à une grande propreté. Il ne faut pas sur les autels multiplier sans motifs tableaux et statues, reliques non authentifiées. De tels agissements ridiculisent la religion en sacrifiant l'essentiel à l'accessoire. Dans le même dessein, le pape renvoie au décret du Saint-Office, qui règle les dévotions nouvelles (40).

Pour ce qui est du chant grégorien, le Souverain Pontife le désire pieux et beau. Il confirme à son sujet les instructions de Pie X et de Pie XI et demande que soient donnés dans les séminaires et les maisons religieuses des cours de musique sacrée. Quant aux fidèles, qu'ils prennent part au chant grégorien dans la mesure qui leur est destinée.

Cette approbation du chant grégorien ne prohibe d'ailleurs pas pour autant toute forme musicale plus moderne. Le pape demande même de promouvoir les chants religieux populaires.

Le Saint-Père édicte des règles semblables pour les domaines de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Il insiste pour que ces arts répondent de mieux en mieux aux nécessités du culte. Ceux qui reconstruisent les nombreuses églises détruites par la guerre auront à s'inspirer de ces principes.

L'encyclique se termine par une exhortation pressante à « vivre la vie liturgique ». A cette fin, le jeune clergé doit être instruit dans l'ascèse, la théologie, le droit, la pastorale. Il doit comprendre les cérémonies, en apprendre les rubriques non seulement par souci de culture ou de dignité, mais en vue de l'union à Dieu.

(40) *S. Off.*, 26 mai 1937, *A.A.S.*, XXIX, 1937, 304. *N.R.Th.*, 1937, 882.

Le pape recommande encore au clergé de choisir de bons acolytes dans toutes les classes sociales. De leur rang, sans doute, se lèveront des candidats au sacerdoce.

Enfin, il met en garde contre plusieurs erreurs déjà dénoncées dans l'encyclique « *Mystici Corporis* » : un quiétisme néfaste, un faux humanisme, enfin un mysticisme qui détruit les rapports authentiques du Christ et des chrétiens (41).

Les derniers mots de l'encyclique nous invitent à considérer dans la liturgie de l'Église la préparation, l'annonce et comme l'anticipation à la liturgie céleste.

*
* *

A l'heure où tant de chrétiens, pour répondre à leur vocation, poussent leurs recherches, non sans inquiétude, dans l'ordre de la pensée et dans l'ordre de l'action, le Saint-Père a tenu à leur rappeler leur devoir essentiel de religion. Il a entendu donner aux fidèles une charte de la piété chrétienne pour orienter leurs démarches et les assurer.

Notre conclusion reprendra les paroles même du pape : « Que tous les chrétiens écoutent docilement la voix du Père commun. Celui-ci désire que tous s'approchent de l'autel, très étroitement unis à lui par la profession de la même foi, l'obéissance à la même règle, la participation au même sacrifice. Ce geste, l'honneur dû à Dieu le réclame et les besoins de notre temps l'exigent également.

« En effet, après qu'une guerre longue et sauvage a déchiré les peuples par les haines et les meurtres, tous les hommes de cœur s'efforcent justement de les rappeler à la concorde par les moyens les meilleurs. Nul projet, nulle entreprise, croyons-nous, n'ont en ce domaine une efficacité comparable à celle du zèle ardent de la religion. Il est nécessaire que les chrétiens en soient pénétrés et s'en inspirent.

» Ainsi, par l'amour sincère des mêmes vérités, par l'obéissance spontanée aux pasteurs légitimes, par l'hommage à Dieu du culte qui Lui revient, ils formeront une communauté fraternelle, puisqu'aussi bien à beaucoup nous sommes un seul corps, nous tous qui rompons le même pain ».

Lowvain.

André THIRY, S. I.

(41) Ce texte vise, à ce qu'il semble, le livre de l'abbé K. Pelz, *Der Christ als Christus*, publié en 1939 ad instar manuscripti et condamné bientôt après. L'auteur s'est soumis.